



Autorisation MINATD N°000221 du 25 Juillet 2008/ Lettre MINATD N°0002249/LMINATD/DAP/SDE/STP du 02 août 2012.

COMMUNIQUE AU SUJET DU PROJET DE TAXATION DES TRANSFERTS D'ARGENT.

1

Le projet de loi des finances 2022 en discussion à l'Assemblée Nationale pour adoption actuellement dispose en son chapitre IV l'institution d'une taxe sur les transferts d'argent, tant sur les dépôts que sur les retraits. Cette proposition, si elle est validée en l'état fait planer des périls majeurs sur les franges de populations les plus défavorisées de notre pays et va constituer le canal d'un creusement des inégalités sociales déjà criardes.

Les coûts des opérations financières par téléphonie mobile au Cameroun comptent parmi les plus élevés sur le continent. Des prélèvements de l'ordre de 5% sont ici appliqués, en plus des frais appliqués par les opérateurs, cependant qu'au Sénégal par exemple, ces prélèvements ont été plafonnés aux taux de 0,8 % et uniquement sur les retraits.

En intégrant les transferts par téléphonie mobile dans le projet de loi de finances 2022, le gouvernement camerounais se place en porte-à-faux par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des Nations-Unies, transformés en Objectifs de Développement Durable (ODD) qui ont préconisé ce moyen et la microfinance comme instruments d'inclusion financière des populations vulnérables et défavorisées. Le Cameroun s'engage ainsi désormais à œuvrer pour l'exclusion financière des populations démunies par l'accentuation du plafond des prélèvements et leur duplication tant sur les transferts entrants que ceux sortants. L'entrée en vigueur des Accords de Partenariat Economique (APE) il y a 5 ans a causé une baisse drastique des recettes douanières de l'Etat qui utilise désormais l'élargissement de l'assiette fiscale en défaveur des pauvres pour compenser son manque à gagner. Dans une sortie très récente, le GICAM, principal groupement patronal du Cameroun, dénonce l'absence de réalisation des résultats escomptés de la signature de ces APE, notamment le développement d'un appareil productif ou encore l'amélioration des exportations pour notre économie, mettant ainsi en évidence des décisions politiques prises à l'aveugle.

Le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) constate ainsi pour le regretter une politique sociale du gouvernement actuel orientée vers la protection des plus nantis qui usent de l'argent du contribuable pour leur confort personnel. Il appelle donc au retrait pur et simple de cette disposition du texte de la loi des finances 2022.

Yaoundé, le 4 décembre 2021

Le Président national
Maurice KAMTO

SIEGE / Headquaters : Près du Dispensaire d'Odza – Yaoundé - B.P. : 8704 Yaoundé/ Cameroun

Téléphone : (+237) 22.71.82.35 / 22.80.76.53 <http://www.mrc-party.org/> contact@mrc-party.org

Comptes: CM21 10005 00001 03458061001-74 (**AFRILAND FIRST BANK**) /

ICL RCMCXXXX 10001/066864/51963664001/47 (**BICEC**) / UCMACMCX/10023/00040/00413014245/01(**UBC**)